

COMMUNE DU POET

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mardi 14 janvier 2020

Séance Ordinaire 18 heures 00

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11

Date de convocation : **vendredi 10 janvier 2020**

LE 14 janvier 2020 le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de Jean-Marie TROCCHI, Maire.

PRESENTS : Jean-Marie TROCCHI, Bernard NEAU, Djamila AKRAOUI, Claude DESNOËS, Robert BELLOTTO, Bruno BAILLON, Pierre DOL, Thierry JUESTZ D'YNGLEMARE, Gautier AILLAUD, Alain MONTAY, Danielle FAY

REPRESENTES :

ABSENTS : Marie-Anne GUICHARD, Georges PAPEGAY

Secrétaires de séance : Pierre DOL

Délibérations du conseil:

DE 2020 01- Vote de crédits supplémentaires n°5 - lepoet à l'unanimité :

- **APPROUVE** les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	1800.00	
60612	Energie - Electricité	10000.00	
60622	Carburants	1400.00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	-3000.00	
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-7200.00	
6616	Intérêts bancaires, opérat° financement	-1800.00	
70323	Redev. occupat° domaine public communal		1200.00
TOTAL :		1200.00	1200.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		1200.00	1200.00

DE 2020 02- Convention de mise en place d'un ACM 2019 - FFRAS à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de mise en place d'un accueil de loisirs saisonnier 2020 en précisant que le centre de loisirs fonctionne pendant une semaine pendant les petites vacances de février, de printemps et de Toussaint, et 4 semaines les vacances d'été pour un montant de 6 500€.

La séance est levée à 18h45

LE MAIRE
Jean-Marie TROCCHI

